

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 17 août 2012 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste n° 1
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste n° 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste n° 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste n° 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste n° 5
Monsieur Michel Gohier, Conseiller au poste n° 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2012
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2012
- 4.0 Comptes à payer et comptes payés
- 5.0 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs au directeur général
- 6.0 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 7.0 Administration
 - 7.1 Nomination et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 7.2 Rénovation cadastrale – Désignation d'un répondant municipal à titre de grand propriétaire
 - 7.3 Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II – Décompte progressif numéro 3
 - 7.4 Règlement numéro 2012-607 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 7.5 Règlement numéro 2012-608 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
 - 7.6 Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II – Autorisation de signature
 - 7.7 Avis de motion – Règlement numéro 2012-609 modifiant les clauses de taxation de treize règlements d'emprunt

- 7.8 Avis de motion – Règlement numéro 2012-610 modifiant la clause de taxation des règlements d'emprunt numéros 2008-524 et 2009-532
- 7.9 Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire – Décompte progressif numéro 1
- 7.10 Avis de motion – Règlement numéro 2012-611 modifiant le règlement numéro 2006-474 afin de modifier l'heure des séances régulières du Conseil municipal
- 8.0 Urbanisme
 - 8.1 P.I.I.A., Lot 616-1-2, 22 avenue d'Anjou – Agrandissement au bâtiment principal
 - 8.2 Avis de motion – Règlement numéro 2012-612 modifiant le règlement numéro 2006-501 afin de modifier le nombre de membres du Comité consultatif d'urbanisme
 - 8.3 Nomination – Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 9.0 Correspondance
- 10.0 Deuxième période de questions
- 11.0 Autres sujets
- 12.0 Levée de la séance

2012-08-092 1.0 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-093 2.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2012 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTÉ le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juillet 2012 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-094 3.0 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUILLET 2012**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juillet 2012 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 27 juillet 2012 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-095 4.0 **COMPTES À PAYER ET COMPTES PAYÉS**

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer et des comptes payés jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 août 2012 au montant de 1 914 718.13 \$ dont :

- 1 118 174.80 \$ sont des comptes à payer;
- 796 543.33 \$ sont des comptes payés.

Adoptée à l'unanimité

5.0 **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

6.0 **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

7.0 **ADMINISTRATION**

2012-08-096

7.1 **NOMINATION ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÉGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Kenny Saravia-Sosa à titre de personne ou officier autorisé à appliquer le règlement numéro 2006-507 et ses amendements concernant les nuisances, le règlement numéro 2006-502 et ses amendements concernant le stationnement et le règlement SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme relevant du directeur général;

AUTORISE Monsieur Kenny Saravia-Sosa à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-097

7.2 **RÉNOVATION CADASTRALE – DÉSIGNATION D'UN RÉPONDANT MUNICIPAL À TITRE DE GRAND PROPRIÉTAIRE**

CONSIDÉRANT l'attribution d'un contrat, par le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, pour la réalisation de travaux de rénovation cadastrale sur le territoire de la Ville d'Estérel, dans le cadre du programme de réforme du cadastre québécois;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner un répondant municipal pour représenter la Ville d'Estérel en tant que grand propriétaire foncier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à titre de répondant municipal en tant que grand propriétaire foncier.

Adoptée à l'unanimité

2012-08-098

7.3 **RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL, PHASE II – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Dessau Inc. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 3 relativement au projet intitulé « Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Michel Gohier et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 3 du projet « Réfection d'une partie du réseau routier principal, phase II » au montant de 1 014 658.03 \$.

Adoptée à l'unanimité

Dépôt de document

7.4 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-607 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2012-607 visant à décréter l'achat d'un camion et d'équipements de déneigement, un emprunt de 239 400 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe permettant le paiement dudit emprunt. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatre-vingt-onze et qu'aucune personne ne s'est enregistrée. En conséquence, le règlement numéro 2012-607 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Dépôt de document

7.5 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-608 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2012-608 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue et de la place d'Anjou, un emprunt de 328 487 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt. Ce certificat stipule que le nombre de personnes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de quatre-vingt-onze et qu'aucune personne ne s'est enregistrée. En conséquence, le règlement numéro 2012-608 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2012-08-099

7.6 **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER, VOLET II – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande de subvention dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, exercice 2012-2013;

CONSIDÉRANT que la Ville a mandaté la firme Horizon multiresource inc. pour préparer la demande de subvention;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la compagnie attestera de la conformité du rapport avec les travaux réalisés en apposant sa signature sur le rapport;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu :

QUE le Conseil autorise Monsieur Luc Lafontaine, directeur général, à transmettre au Centre local de développement (CLD) une demande de subvention pour l'année 2012-2013 dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

QUE le directeur général soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

7.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-609 MODIFIANT LES CLAUSES DE TAXATION DE TREIZE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Jacques Desjardins à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2012-609 modifiant les clauses de taxation de treize règlements d'emprunt.

Avis de motion

7.8 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-610 MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 2008-524 ET 2009-532**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2012-610 modifiant la clause de taxation des règlements d'emprunt numéros 2008-524 et 2009-532.

2012-08-100

7.9 **PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRES – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme Robert Laurin, ingénieur, d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire » au montant de 50 232.93 \$.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

7.10 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-611 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-474 AFIN DE MODIFIER L'HEURE DES SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2012-611 modifiant le règlement numéro 2006-474 afin de modifier l'heure des séances régulières du Conseil municipal.

2012-08-101

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule le droit, pour le Conseil, de modifier la date et l'heure de tenue d'une séance inscrite au calendrier des séances;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

MODIFIE le calendrier des séances ordinaires pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2012, de façon à ce que les séances ordinaires débutent à 17 h au lieu de 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité

8.0 **URBANISME**

2012-08-102

8.1 **P.I.I.A., LOT 616-1-2, 22 AVENUE D'ANJOU – AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 17 août 2012 à 11 h;

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme :

- des échantillons de la toiture et du revêtement extérieur ainsi que des brochures des modèles de portes et fenêtres choisies;
- un plan d'implantation de son projet, préparé par Monsieur Louis-Paul Beaudry, arpenteur-géomètre pour la firme Beaudry, Jarry et Garneau, sous la minute 15415, dossier 5912 et daté du 26 juin 2012;
- un plan d'architecture de l'agrandissement projeté, préparé par Monsieur Clément Filteau, T.P., et daté du 9 août 2012;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement de P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus ne respectent pas les normes du règlement de zonage numéro 2006-493 et ses amendements, en termes de respect des marges de construction;

CONSIDÉRANT que le requérant a obtenu une dérogation mineure, soit la dérogation mineure numéro 2012-006, visant à autoriser la construction d'un agrandissement au bâtiment principal sis au 22, avenue d'Anjou, avec empiètement en marge avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a adopté la résolution numéro CCU12-0803 afin de recommander l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, à la condition suivante :

- le requérant devra mandater un arpenteur-géomètre lorsque la fondation sera en place, afin de réaliser un certificat de localisation pour valider la conformité de localisation des travaux, lesdits travaux de construction seront suspendus jusqu'à l'approbation du certificat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Joëlle Berdugo Adler, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration tel que présenté par le requérant à la même condition que celle stipulée à la résolution numéro CCU12-0803 du Comité consultatif d'urbanisme et en n'y ajoutant aucune autre condition particulière.

Adoptée à l'unanimité

Avis de
motion

8.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-612 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-501 AFIN DE MODIFIER LE
NOMBRE DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Avis de motion est donné par Monsieur Michael Ray à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 2012-612 modifiant le règlement numéro 2006-501 afin de modifier le nombre de membres du Comité consultatif d'urbanisme.

2012-08-103

8.3 **NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné afin de modifier la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de cinq (5) membres à sept (7) membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de personnes pour siéger au CCU;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Pierre Nepveu a remis sa démission comme membre du Comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

NOMME Monsieur Steven Finiffter à titre de membre du CCU et ce, pour une durée de deux (2) ans, soit jusqu'au 16 août 2014;

NOMME Monsieur Jacques Grenier à titre de membre du CCU et ce, pour une période de deux (2) ans, soit jusqu'au 16 août 2014;

NOMME Monsieur Roger Martel, Conseiller, à titre de membre du CCU et ce, jusqu'au 16 février 2014, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Nepveu, dont le mandat devait prendre fin le 16 février 2014.

Adoptée à l'unanimité

9.0 **CORRESPONDANCE**

10.0 **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

11.0 **AUTRES SUJETS**

2012-08-104

12.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Joëlle Berdugo Adler et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 18 h 15, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).